

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Du 04 avril 2022 – 20h

Présents : Sophie PHELIPEAU, Christopher STONHAM, Andréa LECARPENTIER, Hector CUADRADO RICA, Rachida EL HIJRI, Christian LE BARON, Mickaël RAULT, Isabelle CLAUDE RUSSO, Nathalie METIVIER, Arnaud SAINT JAMES, Elodie PASQUET, Clément LESAGE.

Absent excusé : Thomas Le BATARD a donné pouvoir à Sophie PHELIPEAU

Secrétaire de séance : Nathalie METIVIER

### 1. Approbation du compte rendu du 01 février 2022

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 01 février 2022. Aucune remarque n'est formulée.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 01 février 2022.***

### 2. Délibération relative à la révision de l'attribution de compensation des charges transférées

Sophie Phelipeau, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon concernant la révision de l'attribution de compensation des charges transférées.

Après l'étude des données, les membres du conseil souhaitent des précisions sur les montants à charge de la commune figurant dans cet exposé.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, reporte le vote de l'attribution de compensation des charges transférées.***

### 3. Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2021

Madame Véronique DESCÉLIERS-HUE n'ayant pas pu participer au Conseil municipal, Andréa LECARPENTIER présente les résultats de l'année 2021 du compte de gestion.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'il y avait des questions, Sophie PHELIPEAU soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte de gestion 2021.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2021.***

### 4. Délibération relative au vote du compte administratif 2021

Andréa LECARPENTIER confirme que les résultats du compte de gestion 2021 sont conformes à ceux du compte administratif 2021.

Elle invite les Conseillers à se reporter aux résultats de l'année 2021 et rappelle :

La réalisation en investissement de l'exercice 2021 est :

- En dépenses : 130 340,08 €
- En recettes : 105 736,27 €

Soit un résultat en investissement de : - **24 603,81 €**, soit en cumulé, compte tenu des excédents antérieurs de + 50 419,89 € un excédent de **+ 25 816,08 €**.

La réalisation en fonctionnement de l'exercice 2021 est :

- En dépenses : 455 601,70 €

- En recettes : 500 252,06 €

Soit un résultat en fonctionnement de : **+ 44 650,36 €**, soit, en cumulé, compte tenu des excédents antérieurs de + 36 107,28 €, un excédent de **+ 80 757,64 €**.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'il y avait des questions sur les résultats de l'exercice 2021, Sophie PHELIPEAU se retire pour le vote.

Isabelle Claude-Russo propose au vote le compte administratif 2021.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité, adoptent le compte administratif 2021.**

## 5. Affectation du résultat 2021

Andréa LECARPENTIER rappelle que :

- le résultat en fonctionnement est de + 44 650,36 € conformément au compte de gestion 2021.

Compte tenu des excédents antérieurs de + 36 107,28 €, le résultat cumulé est de **+ 80 757,64 €**.

- En investissement, le résultat de l'exercice est de - **24 603,81 €**

Compte tenu des excédents antérieurs de + 50 419,89 €, le résultat cumulé est de **+ 25 816,08 €**.

Les soldes de fonctionnement et d'investissement seront repris à nouveau en report en 2022.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent :**

**- le report de + 80 757,64 € en section fonctionnement**

**- le report de + 25 816,08 € en section investissement**

**sur l'année 2022.**

## 6. Délibération relative au montant de la participation de la commune au SIVOM LES TROIS VILLAGES

Le SIVOM LES TROIS VILLAGES sollicite que la participation financière de la Commune de VIEUX soit fixée pour 2022 à hauteur de **160 623 €**.

**Les conseillers municipaux votent, à l'unanimité, le montant de la participation financière de la commune de VIEUX au SIVOM LES TROIS VILLAGES à 160 623 € pour 2022.**

## 7. Délibération relative au vote des subventions aux associations

Andréa LECARPENTIER présente les demandes qu'elle a reçues pour chaque association en rappelant les précédentes subventions accordées. Elle les a résumées dans le tableau ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	2019	2020	2021	Demande 2022	2022
Club de Loisirs Inter âges	500	500		Non chiffrée	150
Trimaran	1450	1600	1150	1 600	1000
Aide à Domicile en Milieu Rural	900	900	700	Non chiffrée	0

Comité de Jumelage Vieux Otterton	500	500			0
Association Cote 112	400	400	300	350	200
Fond Solidarité Logement	100	100	100		0
CALVAG	500	500		Non chiffrée	300
Association des Jardiniers Viducasses	500	500	400	Non chiffrée	0
Art et Litho	500	500			0
Espace Vie Sociale	940	1900		2230	1 700
Solidarité des 3 Villages	500	500	250		250
Philosophe de la percussion	150	150			0
<b>TOTAL</b>	<b>7020</b>	<b>8050</b>	<b>2900</b>		<b>3 600 €</b>

**Les conseillers municipaux votent, à la majorité, les montants proposés pour chaque association : 11 voix pour ; 2 abstentions (Christopher STONHAM et Mickaël RAULT).**

## 8. Délibération relative au vote du taux d'imposition

Andréa LECARPENTIER, Présidente de la Commission finances, propose de faire un point sur l'imposition de la commune et rappelle les taux en vigueur à VIEUX :

	2019 en %	2020 en %	2021 en %
Taxe d'habitation	21,16	21,16	supprimée
Foncier Bâti	22,24	24,90	47 %
Foncier Non Bâti	38,26	42,85	42,85 %

Il est demandé de procéder à l'augmentation de 3 points des taux d'imposition sur le Foncier Bâti et Foncier Non Bâti pour 2022.

**Les conseillers municipaux votent, à la majorité, une augmentation de trois points des taux d'imposition sur le Foncier bâti et sur le Foncier non bâti : 1 contre (Christopher STONHAM)**

**TF Bâti = 50 % ; TF non Bâti = 45,59%.**

## 9. Délibération relative au vote du budget 2022

Andréa LECARPENTIER ne reprend pas ligne par ligne les dépenses et recettes du budget primitif, mais reste à la disposition de chaque conseiller pour répondre à leurs interrogations. Elle donne les montants par chapitre des dépenses et des recettes et répond aux questions posées.

### Fonctionnement dépenses :

Chapitre 011 « charges à caractère général » le montant est de	52 957,33 €
Chapitre 012 « charges de personnel » le montant est de	137 976,00 €
Chapitre 014 « atténuation de produits » :	29 029,00 €
Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :	250 852,00 €

Chapitre 66 « charges financières » :	10 200,00 €
Chapitre 67 « charges exceptionnelles » :	800,00 €
<b>Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » :</b>	<b>108 411,92 €</b>
Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » :	7 920,00 €
Chapitre 020 « Dépenses imprévues » :	0 €

**Le montant des dépenses en fonctionnement est de 598 146,25 €**

**Fonctionnement recettes :**

<b>Chapitre 002 « excédent antérieur reporté » :</b>	<b>80 757,64 €</b>
Chapitre 013 « atténuation des charges »	1 925,00 €
Chapitre 70 « produits des services » :	8 500,00 €
Chapitre 73 « impôts et taxes » :	337 603,51 €
Chapitre 74 « dotations et participations » :	152 750,00 €
Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :	16 000,00 €
Chapitre 76 « Produits financiers » :	10,10 €
Chapitre 77 « produits exceptionnels » :	600,00 €

**Le montant des recettes de fonctionnement : 598 146,25 €**

**Investissement dépenses :**

Chapitre 16 « emprunts » :	151 648,00 €
Chapitre 20 : « immobilisations incorporelles » :	0 €
Chapitre 204 : « subventions d'équipement versées » :	0 €
Chapitre 21 : « immobilisations corporelles » :	7 500,00 €
Chapitre 23 : « immobilisations en cours » :	0 €
Chapitre 020 « dépenses imprévues » :	0 €

**Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à : 159 148,00 €**

**Investissement recettes :**

<b>Chapitre 1 « solde d'exécution d'investissement reporté :</b>	<b>25 816,08 €</b>
Chapitre 10 « dotations » :	17 000,00 €
Chapitre 13 : « subventions » :	0 €
Chapitre 16 : « emprunts et dettes assimilées » :	0 €
Chapitre 021 : « virement de la section fonctionnement » :	108 411,92 €
Chapitre 040 : « opérations d'ordre entre sections » :	7 920,00 €

**Le montant total des recettes d'investissement est de : 159 148,00 €**

***Les conseillers municipaux votent, à l'unanimité, le budget primitif 2022.***

**10. Délibération relative à la demande de subvention au titre des amendes de police**

Sophie Phelipeau, Maire, expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Elle propose donc de solliciter une aide

auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de sécurisation et de pose de coussins berlinois.

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurisation d'entrée/sortie du lotissement « Hameau du Closet ».

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 4 502,40 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***Décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 4 502,40€ ;***
- ***S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2022, et les inscrire au budget en section d'investissement ;***
- ***Autorise madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.***

#### **11. Questions et informations diverses**

- ✓ Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 : les cartes électorales sont à distribuer dans les boîtes aux lettres. Christopher Stonham rappelle qu'il manque des personnes pour la tenue du bureau de vote, pour les deux tours.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 02 mai 2022 à 20h.

La séance est levée à 23h30.